



sarreguemines

LISTE DES DELIBERATIONS
40^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 24 mars 2025

Le Conseil Municipal :

1	Approuve sous 32 voix pour	<u>Approbation du procès-verbal de la 39^{ème} séance du Conseil Municipal</u> - le procès-verbal de la 39 ^{ème} séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2025.
2	Décide sous 32 voix pour	<u>Motion de soutien au régime spécial de sécurité sociale minière</u> De demander solennellement que le Gouvernement : - décide d'autoriser immédiatement une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'Etat et la CANSSM-Filiéris pour la période pluriannuelle 2025 – 2028 - garantisse par cette COG, les moyens budgétaires de fonctionnement et d'investissements pluriannuels permettant de garantir la pérennité, le développement de ses missions, le recrutement indispensable des personnels et professionnels de santé en réponse aux besoins de nos populations
3	Décide sous 32 voix pour	<u>Vote des taux des impôts directs locaux 2025</u> - prend acte de l'annexe budgétaire relative aux décisions en matière de taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières, - du montant des allocations compensatrices versées par l'Etat pour 2025, - décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit : • Taxe d'habitation : 18,10 % • Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,89 % • Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,70 % - charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération
4	Décide sous 32 voix pour	<u>Situation des autorisations de programme/autorizations d'engagement</u> - De clôturer au 31/12/2024 les AP/CP suivantes : Aménagement de la Vieille Ville (22VIEILLV) : Cette AP/CP est clôturée au 31/12/2024. Montant de l'AP/CP : 1 775 533,38 € Cumul dépenses réalisées au 31/12/2024 : 1 772 806,08 € Cumul recettes réalisées au 31/12/2023 : 641 794,84 € Autofinancement : 1 131 011,24 € Aménagement du centre de Foldersviller (FOLPCEN22) : L'AP-CP est clôturée au 31/12/2024. Cette AP/CP est créée sur une période de 3 ans, de 2022 à 2025. Montant de l'AP/CP : 300 000 € Cumul dépenses réalisées au 31/12/2024 : 950,- € Cumul recettes réalisées au 31/12/2024 : 0,- € Restauration des fresques du Casino (FRESQUES23) : Cette AP/CP est clôturée au 31/12/2024 Montant de l'AP/CP : 62 360,- € Cumul dépenses réalisées au 31/12/2024 : 64 122,- € Cumul recettes réalisées au 31/12/2024 : 21 453,75 € Autofinancement : 42 668,25 €

- De prendre acte de la situation des AP/CP en cours au 31/12/2024 tels que présentés ci-après,

- De voter les modifications en termes de périodicité et de financement, ainsi que crédits de paiement 2025 qui seront inscrits au BP2025, comme suit :

Equipement de proximité du Stade du Hagwald (VESTBEAU22) :

Cette AP/CP initialement créée sur une période de 3 ans, de 2022 à 2024, est reportée jusqu'au 31/12/2025

Montant de l'AP/CP : 1 804 314,66 €

Cumul dépenses réalisées au 31/12/2024 : 1 803 883,42 €

Cumul recettes réalisées au 31/12/2024 : 453 336,70 €

Crédits de paiement 2025 : 0,- €

Restes à réaliser 2024 :

Dépenses : 0,- €

Recettes : 823 644,30 €

Attractivité de la rivière (RIVIERE22) :

Cette AP/CP initialement créée sur une période de 3 ans, de 2022 à 2024 est reportée jusqu'au 31/12/2025

Montant de l'AP/CP : 479 000 €

Cumul dépenses réalisées au 31/12/2024 : 367 798,41 €

Cumul recettes réalisées au 31/12/2024 : 142 735,34 €

Crédits de paiement 2025 : 30 000,- €

Restes à réaliser 2024 :

Dépenses : 0,- €

Recettes : 35 851,49 €

Plan Vélo (PLANVELO23) :

Cette AP/CP est prolongée jusqu'au 31/12/2025

Montant de l'AP/CP modifié et porté à 101 530,58 €

Cumul dépenses réalisées au 31/12/2024 : 51 530,58 €

Cumul recettes réalisées au 31/12/2024 : 0,- €

Crédits de paiement 2025 : 50 000,- €

Restauration de la Verrière du Jardin d'Hiver (VERRIERE23) :

Cette AP/CP est créée sur une période de 4 ans, de 2023 à 2026

Montant de l'AP/CP : 150 000 €

Cumul dépenses réalisées au 31/12/2024 : 0,- €

Cumul recettes réalisées au 31/12/2024 : 0,- €

Crédits de paiement 2025 : 50 000,- €

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAHRU22) :

Cette opération est créée en AP/CP (part investissement) et AE/CP (part fonctionnement) sur une période de 5 ans, de 2022 à 2026 (montant global : 1 014 000 €)

Montant de l'AP/CP : 847 500 €

Cumul dépenses réalisées au 31/12/2024 : 175 634,- €

Crédits de paiement 2025 : 140 000,- €

Montant de l'AE/CP : 166 500 €

Cumul dépenses réalisées au 31/12/2024 : 116 550,- €

Cumul recettes réalisées au 31/12/2024 : 79 865,- €

Crédits de paiement 2025 : 40 000,- €

Mise en accessibilité des bâtiments municipaux (16ERPTRA30) :

Cette AP/CP est prolongée jusqu'au 31/12/2025

Montant de l'AP/CP : 4 303 284,54 €

Cumul dépenses réalisées au 31/12/2024 : 3 347 528,66 €

Cumul recettes réalisées au 31/12/2024 : 762 273,59 €

Crédits de paiement 2025 : 322 000,- €

Restes à réaliser 2024 :

Dépenses : 0,- €

Recettes : 0,- €

Rénovation thermique – travaux d'économie d'énergie (ECOTRA1630) :

Cette AP/CP est prolongée jusqu'au 31/12/2025

Montant de l'AP/CP : 1 387 636,78 €

Cumul dépenses réalisées au 31/12/2024 : 1 358 846,94 €

	<p>Cumul recettes réalisées au 31/12/2024 : 344 465,22 € Crédits de paiement 2025 : 0,- € Restes à réaliser 2024 : Dépenses : 0,- € Recettes : 119 567,40 €</p> <p>- d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.</p>
<p>5</p> <p>Décide sous 32 voix pour</p>	<p><u>Vote de nouvelles autorisations de programme</u></p> <p>- de créer les nouvelles AP/CP suivantes :</p> <p><u>Maison des Associations (25VERGERS) :</u></p> <p>Cette AP/CP est créée sur une période de 2 ans, de 2025 à 2026 Imputation budgétaire : 23/325/2313 Montant de l'AP/CP : 1 680 000,- € Crédits de paiement 2025 : 500 000,- € Crédits de paiement 2026 : 1 180 000,- € Financements prévisionnels attendus : 1 120 000,- € (67%) > Etat (DSIL) : 420 000,- € > Région Grand Est (Centralités) : 280 000,- € > Département (Ambition Moselle) : 420 000,- € (Autofinancement : 560 000,- €)</p> <p><u>Enfouissement des réseaux-voirie Blies (25BLIES) :</u></p> <p>Cette AP/CP est créée sur une période de 2 ans, de 2025 à 2026 Imputation budgétaire : 23/845/2312 Montant de l'AP/CP : 367 000,- € Crédits de paiement 2025 : 220 000,- € Crédits de paiement 2026 : 147 000,- € Financements prévisionnels attendus : à définir > CASC : à définir > ENEDIS : à définir</p> <p>- d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération</p>
<p>6</p>	<p><u>Vote du budget primitif 2025</u></p> <p>1) de voter les différents budgets joints en annexe comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les budgets sont votés par nature au niveau du chapitre - Les équilibres budgétaires des budgets primitifs pour 2025 comportant les résultats de fonctionnement reportés, les soldes d'exécution d'investissement reportés, les restes à réaliser de l'exercice précédent et l'affectation anticipée des résultats sont ainsi arrêtés : <p>a) <u>Budget principal</u></p> <p style="padding-left: 40px;">- Investissement : 14 014 633,39 € - Fonctionnement : 32 867 599,27 €</p> <p style="text-align: center;">==> DECISION PRISE SOUS 32 VOTES POUR ET 0 VOTES CONTRE ET 1 ABSTENTION</p> <p>b) <u>Budget annexe des parcs de stationnement</u></p> <p style="padding-left: 40px;">- Investissement : 139 766,35 € - Fonctionnement : 329 798,26 €</p> <p style="text-align: center;">==> DECISION PRISE SOUS 32 VOTES POUR ET 0 VOTES CONTRE ET 1 ABSTENTION</p>

	<p>d) Budget annexe des lotissements</p> <p style="text-align: right;">- Investissement : 588 490,64 € - Fonctionnement : 294 245,32 €</p> <p style="text-align: center;">==> DECISION PRISE SOUS 32 VOTES POUR ET 0 VOTES CONTRE ET 1 ABSTENTION</p> <p>2) d'autoriser pour la durée du mandat, M. le Maire de la Ville de Sarreguemines à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section, comme le prévoit la nomenclature budgétaire et comptable M57.</p> <p>3) d'autoriser M. le Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à signer tous contrats, avenants et autres pièces, contractuelles ou non, à intervenir dans le cadre des crédits prévus au présent budget consolidé, qui seront passés ou non conformément aux règles en vigueur relatives à la commande publique, - à solliciter toutes subventions ou participations à recevoir : <ul style="list-style-type: none"> • de l'Union européenne, • de l'Etat, • de la Région, • du Département, • des structures de coopération intercommunale, • de tous autres organismes, <p>pour les opérations inscrites aux présents budgets.</p> <p>4) de donner délégation à M. le Maire pour procéder dans les limites fixées aux présents budgets à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus et de passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L-2122-22 du code général des collectivités territoriales, la présente délégation reste valable jusqu'au vote du prochain Budget Primitif, conformément à la délibération N° 8 du 24/05/2020 et dans la continuité de cette délibération.</p> <p>5) D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération</p>
<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Décide sous 33 voix pour</p>	<p><u>Actualisation des tarifs 2025</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de modifier la grille tarifaire d'occupation du domaine public actuellement en vigueur ainsi : <ul style="list-style-type: none"> • Le forfait pour les autorisations permanentes d'étalages sur trottoirs passe en m2 (à la place de ml) ; • Dans le titre du 2- Stands de vente de..., il convient de supprimer le mot « sapins » ; • Les 2 dernières lignes du 2 – Stands de vente de... relatives aux autorisations ponctuelles/exceptionnelles sont à supprimer ; • Création d'une première ligne supplémentaire dans cette rubrique pour les autorisations ponctuelles/exceptionnelles relatives aux stands alimentaires : 18€/jour-forfait • Création d'une seconde ligne supplémentaire dans cette rubrique pour les autorisations ponctuelles/exceptionnelles relatives aux stands non-alimentaires : 15 €/jour-forfait • Création d'une rubrique n°3 dont le titre est « stands de vente de sapins et fleurs Toussaint » : 18€/ml/jour • La précision « (par semaine d'exploitation) » est à supprimer du titre pour les tarifs des fêtes foraines ; • Sur chaque première ligne pour chacun des types de manèges (du n°1 au n°5), il convient de rajouter la mention « par semaine d'exploitation » ; • Il est créé, pour chaque type de manège (du n°1 au n°5), une ligne supplémentaire avec un tarif « par jour supplémentaire » - de fixer les tarifs, taxes, redevances diverses et loyers pour l'année 2025 étant précisé que sauf indication spécifique, ces tarifs sont fixés TTC (toutes taxes comprises) - D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération
<p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">Décide sous 25 voix pour</p>	<p><u>Attribution des subventions 2025</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de voter l'attribution des subventions municipales 2025 selon document détaillé et arrêté à la somme globale de 2 903 668 €, - d'autoriser M. le Maire à signer les conventions afférentes

9	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Aménagement d'un terrain de foot en gazon naturel - Demande de subventions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de valider le projet de transformation du terrain stabilisé (stade de la Blies) en une pelouse avec gazon naturel pour un coût prévisionnel de 137.500 € HT (165.000 € TTC) - d'autoriser M. le Maire à solliciter le soutien financier de toutes les institutions ou collectivités publiques ou privées susceptible d'intervenir pour ce projet et pour lesquelles il ne dispose pas de délégation, à savoir la Fédération Française de Football - en cas de soutien financier par la communauté d'agglomération, d'accorder la gratuité d'utilisation de l'équipement subventionné aux publics scolaires des communes de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences qui formuleraient une demande d'utilisation - d'autoriser M. le Maire à signer les documents y afférents - de prendre acte du dépôt de dossiers de demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, au titre du programme de fonds de concours en faveur des équipements sportifs 2024-2026
10	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Conventionnement avec le CDG57/Prestation de Conseil en Évolution Professionnelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de pouvoir recourir à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre, et les conventions tripartites en cas de recours à la mission - les crédits nécessaires seront inscrits au budget
11	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Conventionnement avec le CDG57/Mission de vérification des dossiers CNRACL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents qui découlent de l'adhésion ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle - les crédits nécessaires seront inscrits au budget
12	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Convention avec la Fondation du Patrimoine</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le recours à la collecte de fonds via la Fondation du Patrimoine - d'autoriser M le Maire à signer la convention
13	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Signature de la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap sur le temps de pause méridienne dans le premier degré</u></p> <p>d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap sur le temps de pause méridienne dans le premier degré</p>
14	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Demande d'enregistrement présentée par la société SOLOCUIVRE pour l'exploitation d'une installation de travail mécanique du cuivre sur le territoire de la commune de Sarreguemines</u></p> <p>d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société SOLOCUIVRE pour l'exploitation d'une installation de travail mécanique du cuivre sur le territoire de la commune de Sarreguemines</p>
15		<p><u>Convention d'aide à la stérilisation des chats libres avec la SPA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - point retiré de l'ordre du jour
16	Prend acte	<p><u>Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif relatifs à l'exercice 2023</u></p> <p>des rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif relatifs à l'exercice 2023</p>

17	Prend acte	<u>Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable relatif à l'exercice 2023</u> du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable relatif à l'exercice 2023
18	Décide sous 33 voix pour	<u>Classement du réseau de chaleur</u> - d'approuver, selon les conditions décrites, le principe de classement du réseau de chaleur de Sarreguemines, la zone de développement prioritaire et le critère de puissance avec une mise en application au 1er juillet 2025 - d'autoriser le Maire à signer tous actes afférents
19	Décide sous 33 voix pour	<u>Adhésion au service d'achat centralisé du groupement d'intérêt public du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)</u> - d'approuver l'adhésion de la Ville de Sarreguemines à la centrale d'achat dénommée Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) - d'autoriser le Maire à recourir aux services de la centrale d'achat RESAH en tant que membre adhérent et à signer tous les actes pris en conséquence
20	Décide sous 33 voix pour	<u>Avenant n°1 à une convention de projet avec l'EPFGE – Banque de France – Requalification MO10S010800</u> - d'approuver l'avenant à la convention de projet – Banque de France – requalification MO10S010800 à passer avec l'EPF Grand Est, - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention
21	Décide sous 33 voix pour	<u>Cession des parcelles cadastrées section 60 numéros 418/39 et 421/39 et section 70 numéros 492/2, 494/2 et 495/3 à Monsieur Martin JUNG</u> - de céder les parcelles cadastrées section 60 numéros 418/39 et 421/39 et section 70 numéro 492/2, 494/2 et 495/3 pour une surface totale de 4079m ² au prix de 10.800,00 € à Monsieur Martin JUNG – demeurant à SARREGUEMINES (57200), 11 rue Pierre Greff, - de laisser l'ensemble des frais qui résulteront de cette procédure à la charge de l'acquéreur, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document se référant à cette acquisition
22	Prend acte	<u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)</u> - décisions financières - droit de préemption urbain - renouvellement des adhésions/cotisations

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Marc ZINGRAFF
Maire
1^{ER} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
Conseiller Régional Délégué à la Grande Région
et au Rayonnement Universitaire Territorial

